

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 5 décembre 2016, à 19h30, à la salle municipale**

Madame Line Fréchette, conseillère élue au siège #1, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair
Siège # 4	M. Joël Jutras		

Monsieur Robert Boucher, maire, est à l'extérieur du pays.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse suppléante, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2016-12-1924)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant le point suivant et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts :

29. a) *Point d'information : Compte-rendu de la Guignolée 2016*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
3. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux
4. Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des élus municipaux
5. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 30 novembre 2016
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 30 novembre 2016
 - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 30 novembre 2016
6. Avis de motion : Projet de règlement numéro 525-16 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception
7. Avis de motion : Projet de règlement numéro 526-16 concernant le traitement des élus municipaux
8. Avis de motion : Projet de règlement numéro 527-16 sur la délégation de pouvoir de la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie
9. Adoption : Règlement numéro 519-16 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et modifiant les normes relatives aux abris saisonniers
10. Convention de travail de la directrice générale pour l'année 2017

11. Dépôt et approbation du calendrier des séances 2017
12. Infotech Inc. : Contrat de service annuel pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 pour quatre (4) poste de travail et un (1) serveur, au montant de 6 795,02 \$, taxes incluses par année, pour une durée de quatre (4) ans
13. Infotech : Autorisation pour la formation de la directrice générale sur la taxation annuelle et fin d'année, le 15 décembre 2016, au montant approximatif de 230 \$, taxes incluses
14. C.O.M.B.E.Q. : Inscription de l'inspecteur en urbanisme et en environnement à la formation *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*, les 25 et 26 janvier 2017, à Drummondville, au montant de 620,87 \$, taxes incluses
15. FBL sencrl, comptables agréés : Mandat pour la reddition de compte concernant le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local* pour l'année 2016
16. Englobe : Autoriser l'acquittement de la facture pour les frais d'analyses de laboratoire pour les travaux de la route Tessier, au montant de 3 279,13 \$, taxes incluses
17. Autorisation pour la signature des actes notariés permettant la cession des lots situés dans l'ancien tracé du rang 2 aux propriétaires des lots contigus
18. MRC Drummond : La municipalité demande l'appui de la MRC Drummond dans le cadre de la demande d'exclusion présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
19. Matricule 7589-39-9441 : Remboursement d'un compteur et régulateur brisé, au montant de 233 \$
20. Octroi de contrat : Achat de bacs bruns pour la collecte des matières organiques
21. Affectation de l'excédent non affecté accumulé au montant de 22 007 \$ pour les projets budgétisés en 2017
22. Mandat pour la réalisation de plans et devis pour la construction du nouvel édifice municipal
23. Établir le nombre de déplacements éligibles à la subvention sur le *Programme de transport adapté – Volet souple* du ministère des Transports du Québec pour l'année 2017
24. C.P.T.A.Q. : Demande d'appui : La municipalité demande l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie du lot 4 435 081, d'une superficie de 1 340 mètres carrés
25. Procéder à l'embauche de trois (3) préposés aux travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire municipale
26. Office Municipal d'Habitation : Dépôt et approbation du budget révisé 2016
27. Centre d'écoute et de prévention suicide de Drummondville : Demande d'une contribution financière pour offrir des services gratuits à la population de la MRC de Drummond
28. Adoption des comptes à payer
29. Varia
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2016-12-1925)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1926)

3. Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des élus municipaux

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale, Mme Emilie Trottier, dépose les formulaires des intérêts pécuniaires des élus municipaux suivants :

Le maire, M. Robert Boucher, les conseillères, Mesdames Nancy Letendre et Line Fréchette, et les conseillers, Messieurs Jocelyn Brière, Sylvain Marcoux, Joël Jutras et Marcel Sinclair.

(2016-12-1927)

4. Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des élus municipaux

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale, Mme Emilie Trottier, dépose l'extrait du registre public des déclarations des élus municipaux.

5. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 30 novembre 2016
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 30 novembre 2016
- Rapport du Service de sécurité incendie au 30 novembre 2016

(2016-12-1928)

6. Avis de motion : Projet de règlement numéro 525-16

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Marcel Sinclair, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 525-16 *imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception*. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2016-12-1929)

7. Avis de motion : Projet de règlement numéro 526-16

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 526-16 *sur le traitement des élus municipaux pour l'année 2017*. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2016-12-1930)

8. Avis de motion : Projet de règlement numéro 527-16

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Jocelyn Brière, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 527-16 *sur la délégation de pouvoirs pour la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie*. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2016-12-1931)

9. Adoption : Règlement numéro 519-16

en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et modifiant les normes relatives aux abris saisonniers

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité souhaite ajouter des normes applicables à des abris saisonniers;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance du conseil ordinaire du 12 septembre 2016;

Attendu la tenue d'une assemblée de consultation le 7 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **519-16** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

À l'article 5.4.3.2, le paragraphe suivant est ajouté :

Il est toutefois permis d'utiliser la structure de métal de l'abri saisonnier en dehors des dates d'utilisation prescrite à la condition que la structure soit utilisée entièrement comme une serre et que l'aménagement de la structure en serre respectent chacune des dispositions suivantes :

- a) La structure de métal utilisée comme serre doit se trouver entièrement dans la cour arrière ou latérale;
- b) Une seule structure aménagée comme serre est permise par terrain;
- c) La structure ne peut pas avoir une superficie de plus de 15 mètres carrés;
- d) La structure doit avoir une hauteur maximale de 3 mètres carrés;
- e) La structure doit se trouver à au moins 1,5 mètre des lignes latérales et arrières;
- f) La structure doit se trouver à au moins 3 mètres du bâtiment principal;
- g) Aucun entreposage n'est autorisé à l'intérieur de la structure de métal. La totalité de la superficie au sol de la structure de métal doit servir exclusivement à la pousse de petits fruits et/ou légumes;
- h) La structure peut être laissée à l'aire libre à l'extérieur. Elle peut aussi être recouverte d'un filet ou d'une toile entièrement transparente servant à la culture de petits fruits et/ou légumes;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

MmeLine Fréchette,
Mairesse suppléante

Mme Émilie Trottier,
Secrétaire-trésorière

(2016-12-1932)

10. Convention de travail de la directrice générale pour l'année 2017

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'accepter la convention de travail de la nouvelle directrice générale, Mme Émilie Trottier, aux conditions stipulées dans la convention et au taux horaire prévu au budget 2017.

Il est également résolu que Monsieur le maire, Robert Boucher, et la directrice

générale, Mme Émilie Trottier, signent, pour et au nom de la municipalité, cette convention de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1933)

11. Dépôt et approbation du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, Joël Jutras, et résolu que le calendrier ci-après présenté soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront à la salle municipale située au 1966, boulevard Saint-Joseph Ouest, et qui débiteront à 19h30 :

- 10 janvier 2017
- 6 février 2017
- 6 mars 2017
- 3 avril 2017
- 1^{er} mai 2017
- 5 juin 2017
- 10 Juillet 2017
- 14 août 2017
- 11 septembre 2017
- 2 octobre 2017
- 6 novembre 2017
- 4 décembre 2017

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1934)

12. Infotech Inc. : Contrat de service annuel pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 pour quatre (4) poste de travail et un (1) serveur, au montant annuel de 6 795,02 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Infotech Inc., au montant annuel de 6 795,02 \$ taxes incluses, pour le renouvellement du contrat de services techniques et de support pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1935)

13. Infotech : Autorisation pour la formation de la directrice générale sur la taxation annuelle et fin d'année, le 15 décembre 2016, au montant approximatif de 230 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la directrice générale à suivre une formation sur la taxation annuelle et la procédure de fin d'année, en date du 15 décembre 2016, au montant approximatif de 230 \$, taxes incluses. La formation aura lieu directement au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1936)

14. C.O.M.B.E.Q. : Inscription de l'inspecteur en urbanisme et en environnement à la formation Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), au montant de 620,87 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser l'inspecteur en urbanisme et en environnement à suivre la formation *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*, les 25 et 26 janvier 2017, à Drummondville, au montant de 620,87 \$, taxes incluses.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1937)

15. FBL sencrl, comptables agréés : Mandat pour la reddition de compte concernant le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour l'année 2016

Attendu que la municipalité doit mandater une firme comptable pour la production d'une reddition de compte pour le *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater la firme FBL sencrl, comptables agréés, pour la production d'une reddition de compte sur le *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1938)

16. Englobe Corp : Autoriser l'acquittement de la facture pour les frais d'analyses de laboratoire pour les travaux de la route Tessier, au montant de 3 279,13 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité à procéder à des travaux de réfection majeurs sur la route Tessier;

Attendu que la firme Englobe Corp a procédé aux analyses en laboratoire afin d'assurer la conformité des matériaux utilisés;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'acquitter la facture numéro 900209707, au montant de 3 279,13 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1939)

17. Autorisation pour la signature des actes notariés permettant la cession des lots situés dans l'ancien tracé du rang 2 aux propriétaires des lots contigus

Attendu que, lors de la rénovation cadastrale, une problématique concernant l'ancien tracé du rang 2 a été soulevée;

Attendu que la municipalité souhaite remettre aux propriétaires des lots contigus, les lots correspondant à l'ancien tracé de route du rang 2;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur;

Attendu que la demande n'a aucun impact sur la zone agricole viable;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et d'autoriser le maire, M. Robert Boucher et la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à signer tous les documents relatifs aux actes

de cession ainsi que tous les avis pour des fins de publication en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1940)

18. MRC Drummond : Demande d'appui pour le dossier d'exclusion concernant l'agrandissement du périmètre urbain à des fins résidentielles et demande d'un appui à ce projet

Attendu que la municipalité souhaite déposer une demande d'exclusion pour autoriser la dernière phase de l'agrandissement du périmètre urbain à des fins résidentielles;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, un avis de la MRC de Drummond est requis à la lumière des objectifs de son schéma d'aménagement ainsi qu'un avis relatif à la conformité de la demande;

Attendu qu'il est, en conséquence, nécessaire d'obtenir l'avis et l'appui de la MRC de Drummond au soutien de cette demande d'exclusion;

Attendu que, par la suite, ce dossier sera transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour approbation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de demander l'appui à la MRC de Drummond pour la demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 4 435 082, 4 435 081, 4 687 036 et 4 687 032, présentée par la municipalité et ce, afin de régulariser la situation du terrain de l'église, du cimetière et de l'ancien presbytère et de permettre la dernière phase de l'agrandissement du périmètre urbain à des fins résidentielles.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2016-12-1941)

19. Matricule 7589-39-9441 : Remboursement d'un compteur et d'un régulateur brisé, au montant de 233 \$

Attendu que la municipalité exige le remplacement d'un compteur défectueux au matricule 7589-39-9441;

Attendu que la municipalité est d'avis que le bris du compteur est dû à un bris du réseau d'aqueduc survenu à proximité du matricule 7589-39-9441;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de rembourser aux propriétaires, le montant de 233 \$ défrayé pour l'achat d'un nouveau compteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1942)

20. Octroi de contrat : Achat de bacs bruns pour la collecte des matières organiques

Attendu que la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation écrite pour l'achat de bacs bruns pour la collecte des matières organiques;

Attendu que la municipalité a invité trois entreprises à soumissionner;

Attendu que la municipalité a reçu la soumission suivante : (avant taxes)

<i>Compagnie</i>	<i>Coût avant taxes</i>
IPL inc.	43 068 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit, IPL inc., pour l'achat de 580 bacs de 360 litres et 735 mini-bacs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1943)

21. Affectation de l'excédent non affecté accumulé au montant de 22 007 \$ pour les projets budgétisés en 2017

Attendu que la municipalité prévoit réaliser les projets d'investissements suivants et qu'elle prévoit financer ces projets à même ses excédents accumulés :

- Acquisition d'un logiciel pour l'archivage des documents;
- Acquisition de matériel informatique pour un conseil sans papier;

Attendu que les dépenses budgétisées pour la réalisation de ces projets ont été estimées à 22 007 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'affecter un montant d'excédent accumulé non affecté de 22 007 \$, à titre d'excédent de fonctionnement accumulé affecté à ces projets d'immobilisations 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1944)

22. Mandat pour la réalisation de plans et devis pour la construction du nouvel édifice municipal

Attendu que la municipalité souhaite procéder à la construction d'un nouvel édifice pour les bureaux administratifs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'octroyer, de gré à gré, à la firme Gauthier Faucher architectes Inc., le mandat de réalisation des plans préliminaires et définitifs, l'appel d'offres ainsi que la phase administrative du contrat de construction tel que décrit à l'offre de service # OS0384, pour un montant n'excédant pas 21 950 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1945)

23. Établir le nombre de déplacements éligibles à la subvention sur le Programme de transport adapté – Volet souple du ministère des Transports du Québec pour l'année 2017

Attendu que la municipalité a reçu une nouvelle demande d'un résident pour être éligible sur le *Programme de transport adapté – Volet souple*, à compter du 1^{er} janvier 2017;

Attendu que la municipalité désire déterminer le nombre de déplacements éligibles sur ce programme pour l'année 2017;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu de déterminer le nombre de déplacements de la façon qui suit :

50 voyages à Drummondville (50 allers et 50 retours) à 6 \$ = 300 \$ pour chaque personne éligible au programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1946)

24. C.P.T.A.Q. : Demande d'autorisation : La municipalité demande l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie du lot 4 435 081, d'une superficie de 1 340 mètres carrés

Attendu que la municipalité souhaite acquérir une partie du lot 4 435 081 afin d'y construire, dès le printemps, de nouveaux bureaux municipaux;

Attendu que la partie de lot que la municipalité souhaite acquérir est située partiellement en zone verte;

Attendu que le résiduel du lot sera remis à la Société des Cimetières du Québec;

Attendu que ce lot était occupé par l'église de la municipalité jusqu'au 14 septembre dernier et que celle-ci était construite en partie sur la section du lot située en zone verte;

Attendu que la présente demande n'aura pas pour effet de modifier l'homogénéité du milieu;

Attendu que la présente demande n'aura aucun impact additionnel sur les exploitations agricoles;

Attendu que la présente demande ne vise que l'aliénation de la superficie de 1340 mètres carrés;

Attendu que dans une deuxième phase, la municipalité prévoit présenter une demande d'exclusion afin de régulariser la situation;

Attendu que la présente demande vise à accélérer le processus afin d'acquérir le terrain et débiter les travaux de construction;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité de demander l'autorisation à la CPTAQ, d'aliéner une partie de 1340 mètres carrés dans le but de permettre l'acquisition d'une partie du lot 4 435 081 et de demander une préséance sur cette demande afin de débiter le projet de construction des bureaux municipaux dès le printemps 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1947)

25. Procéder à l'embauche de trois (3) préposés aux travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire municipale

Attendu que la municipalité a procédé à l'offre d'emploi au poste de préposé aux travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire sur le site d'Emploi-Québec, par affichage au CÉGEP de Drummondville, ainsi que sur le site web et la page Facebook de la municipalité;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu de procéder à l'embauche de :

- M. Michaël Guindon;
- M. William Fréchette Girard;
- Mlle Amélie Courchesne;

aux postes de préposé aux travaux d'entretien de la patinoire municipale, au salaire horaire en vigueur, selon les besoins, du 15 décembre 2016 au 15 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1948)

26. Office Municipal d'Habitation : Dépôt et approbation du budget révisé 2016

Attendu que l'Office municipal d'habitation dépose le budget révisé 2016 pour approbation par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'accepter et d'approuver le dépôt du budget révisé 2016 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1949)

27. Centre d'écoute et de prévention suicide de Drummondville : Demande d'une contribution financière pour offrir des services gratuits à la population de la MRC de Drummond

Attendu que le demande une contribution financière à la municipalité afin d'offrir des services gratuits à la population de la MRC de Drummond;

Attendu que les membres du conseil souhaitent appuyer cet organisme;

Attendu que lors de l'adoption du budget 2016, un montant a été octroyé afin de répondre à ce type de demande;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser un montant de 55 \$, au Centre d'écoute et de prévention du suicide de Drummondville. Ce montant représente le solde du poste budgétaire dédié aux dons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-12-1950)

28. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 502-15 sur la délégation de pouvoir	7 492,39 \$
Salaires nets payés en novembre 2016	18 373,72 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	73 081,60 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 5 décembre 2016	14 281,75 \$
Total des dépenses au 5 décembre 2016 :	113 229,46 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 5 décembre 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

29. Varia

(2016-12-1951)

29. a) Point d'information : Compte-rendu de la Guignolée 2016

La conseillère, Mme Nancy Letendre, présente un compte-rendu des activités de la Guignolée du 27 décembre 2016.

30. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Terrain de l'église
- Émission « *La Petite Séduction* »
- Futur site des bureaux municipaux
- Zone blanche

31. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras,
de lever la séance du conseil, à 19 heures et 54 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse suppléante

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse suppléante, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière